

## **PROCÈS-VERBAL n° 23 : Assemblée générale – Partie II**

Mardi 28 septembre 2021

15 h 30 - 18 h (heure locale) | Durée : 2 heures et 30 minutes

Académie des Arts et de la Jeunesse de l'île de Terceira

Praia da Vitória, Açores, Portugal

### **Introduction. Nature de la réunion**

Les membres de l'Assemblée générale du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques – CC RUP et des représentants d'autres entités se sont réunies à quinze heures trente, heure locale, le vingt-huit (28) septembre deux mille vingt et un (2021), à l'Académie des Arts et de la Jeunesse de l'île de Terceira.

La réunion s'est déroulée sous un format hybride, en présentiel à l'Académie de la Jeunesse et des Arts de l'île de Terceira et par vidéoconférence, à huis clos, via la plateforme *Zoom*.

Un mot de bienvenue a été adressé à tous les présents (voir liste des participants) et il a été indiqué que la réunion serait enregistrée aux fins de la préparation de son procès-verbal. Dans les espaces fermés, le port du masque était obligatoire et il fallait procéder à la désinfection des mains à l'entrée des salles. Il a été indiqué que le procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée générale a été approuvé le 24 février 2021.

### **1. Questions administratives :**

#### **a. Point de situation relatif aux membres**

M. David Pavón (représentant de la *Federación Regional de Cofradia de Pescadores de Canarias*) et M. François Herman (représentant du Syndicat producteurs aquacoles de la Guadeloupe – SYPAGUA et président de l'Assemblée Générale du CC RUP) ont ouvert la réunion, en assumant sa présidence partagée.

M. David Pavón a indiqué qu'une décision devait être prise concernant la position des trois organisations françaises qui ne sont pas membres effectifs du Comité exécutif du CC RUP : Le *Comité régional de pêches maritimes et élevages marins de la Guadeloupe* (CRPMEM Guadalupe), le *Comité Régional de Pêches Maritimes et*

*Élevages Marins de la Réunion* (CRPMEM de la Réunion) et le *Comité Régional de Pêches Maritimes et Élevages Marins de Martinique* (CRPMEM de Martinique). Il a déclaré que des courriers avec accusé de réception avaient été envoyés à ces organisations pour demander des éclaircissements sur cette situation de non-exercice des fonctions acceptées, mais qu'aucune réponse n'avait été reçue.

Mme la secrétaire générale a indiqué qu'il était nécessaire de procéder conformément à la procédure convenue lors de la précédente réunion du Comité exécutif, en juillet 2021. Par conséquent, il devra être décidé au cours de la présente réunion si lesdites organisations doivent quitter leur fonction au Comité exécutif ou non. Elle a souligné que cette décision consistait en un retrait de ces membres des fonctions du Comité exécutif et non en un retrait en tant que membres de ce Conseil consultatif. En d'autres termes, ils ne quitteraient que l'organe social.

M. David Pavón a de nouveau précisé que le retrait de ces membres ne concernerait que le Comité exécutif, mais qu'ils resteraient membres du CC RUP et qu'une fois qu'ils auraient payé leur cotisation, ils seraient à nouveau considérés comme des membres effectifs.

Mme Anaïs Mourtada (Comité national de pêches maritimes et élevages marins – CNPMEM) a indiqué que le CNPMEM avait eu une réunion avec le CRPMEM de la Guadeloupe, le CRPMEM de la Martinique et le CRPMEM de la Réunion, durant laquelle les présidents des trois organisations ont exprimé leur absence d'intérêt à continuer à faire partie du CC RUP. Elle a souligné que cette situation ne devrait pas bloquer le fonctionnement normal du Conseil consultatif et a proposé que ces trois postes au Comité exécutif soient vacants. En effet, en avril de l'année prochaine (2022), les organisations en question changeront de présidence et pourraient à nouveau avoir un intérêt à faire partie du Comité exécutif.

M. David Pavón a salué le fait que le CNPMEM collabore avec ces organisations pour résoudre cette situation. Il a indiqué que l'approbation de cette mesure était nécessaire et a proposé qu'elle soit mise au vote.

Par conséquent, le retrait de la fonction de membres du Comité exécutif des organisations suivantes a été soumis à l'appréciation de l'Assemblée générale du CC RUP : *Comité régional de pêches maritimes et élevages marins des îles de Guadeloupe*,

*Comité régional de pêches maritimes et élevages marins de la Réunion et Comité régional de pêches maritimes et élevages marins de Martinique.* Le processus de vote s'est déroulé à main levée des membres représentants du CC RUP présents dans la salle et en ligne. À l'issue du vote, la majorité des membres se sont prononcés en faveur du retrait des 3 organisations (CRPMEM de Guadeloupe, CRPMEM de Martinique et CRPMEM de la Réunion) du Comité exécutif, avec une seule abstention.

En l'absence d'autres questions ou demandes de parole, M. David Pavón a clos les débats concernant cette question.

***b. Plan de travail et budget pour l'année 2021/22***

M. David Pavón a suggéré que le Secrétariat propose une date pour l'approbation du plan de travail et du budget pour l'année 2021/22 et que, postérieurement, les membres décident de l'accepter ou de le refuser.

Mme la secrétaire générale a proposé un Comité exécutif, via *Zoom*, pour approuver le plan de travail et le budget pour l'exercice 2021/22 et que les documents soient ensuite envoyés à l'Assemblée générale pour approbation, dans le délai habituel de 10 jours ouvrables.

M. David Pavón a demandé si quelqu'un avait une autre proposition et si les membres approuvaient les délais.

Les membres ont approuvé cette proposition.

***c. Cotisations pour l'année 2021/22***

M. David Pavón a proposé de conserver les mêmes montants de cotisations que l'année précédente, soit 250,00 € (deux cent cinquante euros) pour l'Assemblée générale et 150,00 € (cent cinquante euros) pour chaque groupe de travail. Il a rappelé les quatre groupes de travail existants : Pêche de pélagiques ; Pêche de démersaux et de benthiques ; Pêche illégale, non déclarée et non réglementée ; et Aquaculture.

Les membres ont accepté de maintenir les mêmes cotisations que l'année précédente.

L'assistante du service administratif et financier a distribué les déclarations d'engagement à payer les cotisations pour l'année 2021/22 et les membres présents les ont remplies et signées.

***d. Rapport technique et financier***

Mme la secrétaire générale a indiqué que l'on prévoyait de conclure le rapport financier et technique jusqu'à la fin décembre et de l'envoyer au Comité exécutif et à l'Assemblée générale pour approbation. Tous les documents approuvés doivent être envoyés à la Commission européenne avant le vingt-six (26) janvier 2021. Elle a précisé que deux mois avant la fin de l'année du CC RUP (le 26 septembre), ils commenceraient à planifier l'année suivante et qu'un mois après la fin de l'année du CC RUP, ils enverraient le rapport technique et financier pour approbation. Elle a indiqué qu'il sera nécessaire de définir les plans de travail avec les présidents des groupes de travail pour l'année 2021/22.

M. David Pavón a demandé s'il y avait des questions. En l'absence de questions ou de demandes de prise de parole, il a clos les débats concernant cette question.

**2. Date et lieu prévus pour la prochaine réunion de l'Assemblée générale**

Mme la secrétaire générale a expliqué que, indépendamment du lieu de la réunion, le soutien des membres et des entités locales serait nécessaire, notamment en matière d'infrastructures et de logistique.

M. Pedro Melo a demandé comment seraient organisées les réunions et si les réunions de l'Assemblée générale et des groupes de travail se dérouleraient lors de la même période, comme pour l'année en cours.

Mme la secrétaire générale a répondu par l'affirmative et a précisé que l'objectif était de réaliser les Assemblées générales et les Comités exécutifs lors de la même période que les Groupes de travail. À l'exception des réunions des groupes de réflexion, du deuxième Comité exécutif et d'éventuelles réunions extraordinaires de l'Assemblée générale et/ou du Comité exécutif. En d'autres termes, il faudra organiser des blocs de réunions, pour éviter que les membres ne se déplacent que pour une seule réunion, laquelle pourrait dans ce cas être organisée via *Zoom*. Elle a mentionné que chaque année (pendant neuf ans), il serait important d'apprendre à connaître une RUP et sa réalité.

M. David Pavón a suggéré que ce soit dans une RUP française et a demandé des propositions.

M. Charif Abdallah (Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte – CAPAM) a indiqué que ce serait un grand honneur d'accueillir les membres à Mayotte. Il a mentionné qu'il était important qu'ils visitent la région, pour découvrir sa réalité. Il a indiqué qu'il s'adresserait aux entités régionales et locales et a soumis la proposition à l'appréciation des membres.

Mme Naila Louison (CAPAM) a indiqué que malgré le fait que Mayotte soit une petite île, ils étaient habitués à accueillir des organisations, pour ce type de réunions. Elle a donné l'exemple de la participation de la SYPAGUA à une réunion sur l'aquaculture, en 2018. Elle a expliqué qu'ils allaient essayer d'obtenir des soutiens et organiser la réunion dans les meilleures conditions possible.

M. François Herman a approuvé l'intervention de Mme Naila Louison et suggéré que la réunion de l'Assemblée générale se déroule en Guyane ou à Mayotte.

Mme la secrétaire générale a souligné qu'il était nécessaire de décider du lieu de la prochaine réunion de l'Assemblée générale, pour la préparation du plan et du budget 2021/22 et la préparation de ladite réunion. Elle a suggéré que la réunion se déroule au début du mois de septembre.

M. David Pavon a demandé des interventions. En l'absence d'autres interventions et compte tenu du fait que M. Georges Karam (*Comité Régional de Pêches Maritimes et Élevages Marins de Guyane*) n'était pas présent à la réunion, il a été décidé que la prochaine assemblée générale se tiendrait à Mayotte, ce que les membres participants ont accepté.

En l'absence de questions ou de demandes de prise de parole, il a clos les débats concernant cette question.

### **3. Autres questions**

Mme Anaïs Mourtada a demandé au Secrétariat s'il était possible de porter le délai de consultation et de rédaction des recommandations à 15 jours ouvrables. Ceci en raison du fait que considérant le nombre élevé de travaux et de recommandations de la part du

CC RUP, ils n'avaient pas eu le temps nécessaire pour rédiger des avis de la meilleure façon possible.

Mme la secrétaire générale a indiqué que lors de précédentes réunions du Comité exécutif, il avait été décidé que les délais de consultation seraient de 10 jours ouvrables et de 48 heures dans le cas de questions urgentes. Elle a précisé qu'entre un projet de recommandation et son adoption, le processus administratif peut prendre jusqu'à six semaines. Les secondes approbations de recommandations sont généralement de 48 heures, car dans la majorité des cas, quel que soit le délai, il n'y a pas de différences en termes de nombre de contributions. Elle a proposé que, dans la mesure du possible, les documents soient envoyés pour approbation dans un délai de 15 jours ouvrables. Dans le cas contraire, on continuera à appliquer le délai de 10 jour ouvrable.

Les membres ont approuvé cette proposition.

Mme Yaiza Londoño a demandé si Mme Anaïs Mourtada, en tant que représentante du CNPMEM, représentait toutes les pêches de l'État membre français ou uniquement les pêches des régions ultrapériphériques françaises.

Mme Anaïs Mourtada a précisé que le CNPMEM est une organisation nationale, mais que ses membres sont consultés et qu'un des intérêts qu'ils défendent est celui des RUP françaises. La demande d'un plus grand nombre de jours pour la consultation de recommandations vise effectivement à obtenir l'avis de tous les membres des RUP françaises.

M. François Herman a proposé que les réunions ne se déroulent pas en août, car il s'agit d'une période de production aquacole.

Mme la secrétaire générale a déclaré que le meilleur moment serait le mois de septembre et a demandé si les membres approuvaient cette proposition.

Les membres ont approuvé cette proposition.

En l'absence d'autres questions ou demandes de prise de parole, la réunion a été déclarée close. M. David Pavón a remercié tous les participants pour leur présence et leur contribution.

### **Conclusions/recommandations/conclusions**

Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.